

## **GUATEMALA**

### **Le nouveau président et les droits de l'homme**

**Le 6 juin en début de matinée, Ramiro de León Carpio, ancien procureur des droits de l'homme au Guatemala, est devenu président, le Congrès l'ayant élu presque à l'unanimité pour assumer les fonctions du président Jorge Serrano Elías jusqu'à l'expiration du mandat de ce dernier. L'ex-président Serrano avait dû abandonner ses fonctions après avoir tenté de s'arroger des pouvoirs presque dictatoriaux.**

**Ramiro de León avait lui-même échappé le 25 mai à l'arrestation le jour de la tentative de coup d'Etat contre le président Serrano - en sautant le mur derrière sa maison alors que les forces de sécurité tentaient de pénétrer par l'entrée principale.**

**Le nouveau président sera confronté à des défis sérieux - notamment en ce qui concerne les espoirs de la population, qui dans son ensemble attend de lui des prises de position fermes sur les questions des droits de l'homme et des mesures énergiques contre la corruption des milieux officiels qui paraît régner dans tout le pays. Une délégation d'AI a rencontré le nouveau président quelques heures seulement après sa prise de fonctions, et lui a instamment demandé d'intégrer le respect et la protection des droits de l'homme à son programme.**

**Le président a accueilli favorablement le projet d'une prochaine visite d'AI pour des entretiens sur les mesures que le gouvernement doit prendre pour la protection des droits de l'homme, et il a promis d'y participer.**

**Les délégués d'AI lui ont aussi remis une lettre lui demandant de déclarer publiquement que la protection des droits de l'homme est pour l'Etat une ligne de conduite fondamentale, conformément aux dispositions de la Constitution guatémaltèque, et que les auteurs de crimes contre les droits de l'homme ne resteront pas impunis. AI a aussi demandé que les violations commises sous les gouvernements précédents soient éclaircies, et qu'il y ait consultation avec les organisations non gouvernementales sur le terrain au sujet des réformes requises pour la protection des droits de l'homme. L'Organisation a souligné la nécessité d'assurer la juridiction effective des tribunaux sur tous les cas de violations des droits de l'homme - qu'elles soient le fait de civils ou de l'armée - et de garantir les droits fondamentaux des personnes les plus vulnérables, comme les enfants des rues, les habitants des bidonvilles, les autochtones, les personnes déplacées et les rapatriés. Enfin l'organisation a insisté pour que la protection et la défense des droits de l'homme soient partie intégrante de tout accord conclu avec l'opposition armée dans les négociations de paix.**

**La délégation d'AI s'était rendue au Guatemala pour observer les mesures annoncées par le président Serrano le 25 mai - notamment la suspension de dispositions clés de la Constitution, de la Cour suprême et de la Cour constitutionnelle, et la dissolution du Congrès.**

**"Le sommet des occasions perdues"**

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue par les Nations Unies en juin, à Vienne, a été présentée comme le plus important symposium, en 25 ans, de la communauté des droits de l'homme. Les quelque 170 Etats participants, s'ils se sont mis d'accord sur une Déclaration et un Programme d'action, n'ont pas traité en deux semaines de débats les problèmes les plus urgents qui confrontent les victimes de la tyrannie à travers le monde.

Les négociateurs ne sont pas parvenus à un accord ferme sur la proposition controversée (lancée par AI pour la première fois en novembre dernier) en faveur de la mise en place d'un Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. Les délégations officielles ont ajourné la question à la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ONU pour un examen plus approfondi.

Le secrétaire général d'AI, Pierre Sané, a décrit la Conférence comme le "sommet des occasions perdues". Durant les deux semaines de la Conférence, a-t-il dit "au moins 20 personnes ont été torturées à mort, plus de 40 personnes ont "disparu", plus de 100 sentences de mort ont été prononcées et toutes les quatre heures on a exécuté un prisonnier dans un des 106 pays qui continuent à infliger la peine de mort."

"Les gens qui ont à leur solde des tortionnaires et des tueurs ont prononcé ici à Vienne de belles phrases sur les droits de l'homme, mais rien ne prouve qu'aucune de ces paroles ait sauvé une seule vie. Rien ne prouve qu'un seul ordre ait été donné pour arrêter la torture et le massacre."

La Déclaration de principes adoptée à la fin de la Conférence contient bien des propositions concrètes pour assurer la protection du droit de la femme, de l'enfant et des populations autochtones. Mais les références spécifiques aux "particularités" nationales et régionales sont de nature à mettre en cause l'universalité des droits de l'homme, tandis que l'échec radical du projet visant à garantir aux médias la protection du droit international risque de porter atteinte à la liberté de l'information.

**IRAN**

**Le ministère public allemand établit un lien entre l'Iran et les meurtres de Berlin**

**En mai, le procureur principal d'Allemagne a accusé les autorités iraniennes d'avoir ordonné les assassinats, en 1992, de quatre activistes kurdes, déclarant que "le cerveau de l'attentat berlinois était un agent des services secrets iraniens, Kazem Darabi". Celui-ci est en état d'arrestation ainsi que quatre citoyens libanais inculpés de complicité.**

**Sadegh Sharafkandi, secrétaire général du Parti démocratique du Kurdistan d'Iran (PDKI), Fattah Abdouli et Homayoun Ardalan, représentants de ce parti pour l'Europe et l'Allemagne, et Nuri Dehkordi, traducteur et travailleur social, ont été abattus dans un restaurant berlinois le 17 septembre 1992. Les délégués du PDKI étaient venus à Berlin pour assister à une convention de l'Internationale socialiste.**

**Le Gouvernement iranien a nié toute implication dans ces meurtres.**

**AI est totalement opposée aux exécutions extrajudiciaires - exécutions illégales résultant d'une politique officielle, à quelque niveau que ce soit - visant ou favorisant l'élimination de personnes ou groupes déterminés - tout comme elle s'oppose aux assassinats et attentats meurtriers commis par des groupes d'opposition. Dans le cas présent, l'organisation craint que les quatre hommes n'aient été extrajudiciairement exécutés par des agents gouvernementaux iraniens, et elle suivra avec une grande attention le résultat des procès.**

**AZERBAÏDJAN**

Liana et Ulyana Barsegyan sont deux soeurs d'origine arménienne, âgées de 9 et 10 ans, que les troupes azerbaïdjanaises auraient prises en otage le 10 avril dans la région troublée du Karabakh. Leur famille est sans nouvelles d'elles depuis près d'un an.

Au Karabakh et dans les environs, des centaines de civils ont été pris en otage par les forces gouvernementales, des unités paramilitaires et des civils, lors d'affrontements violents entre communautés pour être échangés contre d'autres otages, de l'essence ou de l'argent. Le conflit au sujet de cette région, qui fait partie de l'Azerbaïdjan, mais dont la population est en majorité arménienne de souche, connaît depuis 1988 une escalade qui a fait des milliers de victimes, dont beaucoup de civils.

Liana et Ulyana Barsegyan, ainsi que leur frère, leur mère et leur grand-mère, étaient semble-t-il parmi 40 civils qui ont été emmenés de leur village de Maraga en avril 1992. Les trois autres membres de la famille ont été échangés environ un mois plus tard ; mais le père des fillettes, venu chercher les membres de sa famille sur les lieux de l'échange, a été tué sur le chemin du retour quand son tracteur a heurté une mine.

Les deux soeurs seraient restées dans une famille azerbaïdjanaise pour réclamer le corps d'un parent en échange. Un jeune cousin également retenu en otage les a vues pour la dernière fois en août 1992 dans le district de Fizuli, au sud-est du Karabakh. On ignore où elles se trouvent actuellement.

Des Azerbaïdjanais ont aussi été pris en otage par les partisans arméniens. Les Conventions de Genève de 1949 interdisent expressément les prises d'otages - AI a maintes fois demandé à tous les belligérants de prendre immédiatement des mesures pour faire cesser cette pratique.

Prière d'écrire pour demander des éclaircissements sur le sort de Liana et d'Ulyana Barsegyan et le lieu où elles se trouvent, à :  
M. Heidar Aliyev/ Président du Milli Mejlis/Bakou /République azerbaïdjanaise.

**ARABIE SAOUDITE**

Muhammad Abdullah al-Masari, professeur de physique âgé de 47 ans, a été arrêté en mai pour l'expression pacifique de ses convictions et serait maintenu au secret sans inculpation ni jugement dans un centre de détention de Riyad.

Le 15 mai, des hommes d'**\*\*al-Mabahith al-Amma\*\*** (Renseignements généraux) ont arrêté le professeur al-Masari chez lui, sur le campus de l'Université Roi Saud. Il aurait été privé de sommeil et n'a pas été autorisé à recevoir les visites de sa famille, d'un avocat ou d'un médecin. Le professeur al-Masari a été le porte-parole du Comité pour la défense des droits légitimes, fondé deux semaines avant son arrestation par six érudits religieux.

Dans une déclaration signée, les membres fondateurs avaient annoncé les objectifs du Comité : "Remédier à l'injustice... et défendre les droits de l'homme en accord avec les enseignements de la **\*\*chari'a\*\*** [loi islamique]". La déclaration faisait appel aux simples particuliers, leur demandant de porter à l'attention du Comité "un fait authentique, afin de supprimer l'injustice, soutenir les opprimés et défendre les droits légitimes."

En mai, le Conseil des ulémas (théologiens musulmans), la plus haute autorité religieuse en Arabie saoudite, a déclaré que l'Arabie saoudite n'avait nul besoin d'organisations des droits de l'homme puisqu'elle était gouvernée selon la **\*\*chari'a\*\***.

A la connaissance d'Al le Comité n'a pas préconisé le recours à la violence, et son appel aux autorités saoudiennes pour la libération du professeur al-Masari est resté sans réponse. Al le considère comme un prisonnier d'opinion.

Prière d'écrire en termes courtois pour demander sa libération immédiate et inconditionnelle, à : Sa Majesté le Roi Fahd bin Abdul Aziz/Gardien des deux lieux saints/Riyad/Arabie saoudite.

**AFRIQUE DU SUD**

**Mfundu Mngadi, sympathisant de l'ANC (Congrès national africain), de la cité noire (\*\*township\*\*) de KwaMakhutha au sud de Durban, dans le "foyer national" (\*\*homeland\*\*) du KwaZulu, a été tué sous la garde de la police du KwaZulu, 24 heures après son arrestation et celle de son frère, Eden, le 24 mars 1993.**

**Depuis que la police du KwaZulu a été chargée de la \*\*township\*\* de KwaMakhutha il y a plus de quatre ans, résidents et avocats ont maintes fois essayé d'alerter les autorités - en vain - sur le rôle présumé de la police dans les exécutions illégales, agressions et menaces à l'encontre des partisans supposés de l'ANC. La passivité des autorités, et la gravité de ces violations incessantes, ont conduit des résidents de la \*\*township\*\* à s'adresser à la Cour suprême pour obtenir une décision de justice interdisant à la police du KwaZulu de commettre d'autres abus contre eux. Eden Mngadi, l'un de ceux qui ont intenté une action contre la police, a en conséquence été lui aussi victime de harcèlement et de détention arbitraire. En 1990, son domicile familial a été attaqué par des hommes de main qui avaient des liens avec la police.**

**La police a relâché Eden Mngadi peu après son arrestation en mars 1993, mais Mfundu a dû passer la nuit dans un commissariat. Le lendemain, selon des surveillants des droits de l'homme et des témoins oculaires, plusieurs policiers ont ramené Mfundu Mngadi chez lui, apparemment pour l'obliger à révéler des armes cachées. Lors de la perquisition dans la cour derrière la maison, la police aurait tiré sur Mfundu, qui alors a tenté de s'enfuir, mais il a été atteint et est tombé à terre. Un policier lui aurait alors tiré de sang froid une balle dans la tête.**

**Les policiers ont déclaré ultérieurement avoir tiré par autodéfense, et que Mfundu Mngadi avait tiré le premier avec une arme volée. Les résidents de la \*\*township\*\* craignent que la police du KwaZulu ne soit pas capable d'effectuer une enquête indépendante et efficace sur ce meurtre : à la mi-juin, elle n'avait encore révélé aucune conclusion d'enquête, et aucune date n'avait été fixée pour l'instruction judiciaire.**

**Prière d'écrire pour exprimer votre inquiétude devant le fait que Mfundu Mngadi paraît avoir été extrajudiciairement exécuté par la police du KwaZulu, et demander d'urgence une enquête indépendante et impartiale sur les circonstances de sa mort, ainsi que le jugement des responsables, à : The Attorney-General for Natal/Supreme Court/Pietermaritzburg 3200/Afrique du Sud.**

## **ISRAEL/TERRITOIRES OCCUPES**

### **Escalade des meurtres dans la bande de Gaza**

En mai, une délégation d'AI s'est rendu dans les territoires occupés de la bande de Gaza et en Israël pour effectuer une enquête sur l'escalade des meurtres de Palestiniens par les forces israéliennes. Depuis la déportation au Sud-Liban de plus de 400 sympathisants présumés du Mouvement de résistance islamique (\*\* Hamas \*\*) et du Jihad islamique en décembre 1992, ces forces ont tué par balles plus de 110 Palestiniens, dont au moins 30 enfants - et environ 80 d'entre eux ont été tués dans la bande de Gaza.

La préoccupation d'AI concerne spécialement le sort de victimes qui apparemment n'avaient aucune activité violente. Parmi elles on peut citer Rana Abu Tuyur, tuée lors d'affrontements à Khan Yunes en allant acheter du lait, le 19 décembre 1992 ; Maher al-Majidah, 8 ans, qui a trouvé la mort le 20 mars à Khan Yunes dans une rue animée durant les préparatifs de la fête d'Id al-Fitr ; et Najah Abu Dalal, 34 ans, mère de six enfants, morte en avril après avoir été blessée à la tête cinq jours auparavant, dans une cour privée - apparemment par un soldat positionné sur un immeuble voisin.

Nombre de ces meurtres, dont certains peuvent s'apparenter à des exécutions extrajudiciaires, sont aux yeux d'AI absolument injustifiables. L'organisation a fait appel aux autorités israéliennes, leur demandant de prendre des mesures d'urgence pour empêcher de tels meurtres à l'avenir.

Au moins 15 civils israéliens, ainsi que plus de 50 "collaborateurs" palestiniens présumés, ont été tués par des Palestiniens armés depuis décembre 1992. Des groupes palestiniens armés ont revendiqué la responsabilité de ces attentats. Le \*\* Fatah \*\*, notamment - principale faction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) - et le \*\* Hamas \*\* ont admis leur responsabilité conjointe pour le meurtre, le 16 mai, de deux civils israéliens et deux Palestiniens en réunion d'affaires dans la bande de Gaza. AI condamne les assassinats et attentats meurtriers de ce type, et a lancé un appel à l'OLP et au \*\* Hamas \*\* pour qu'ils cessent.

**MAURITANIE****Loi d'immunité pour les violeurs**

**Le 29 mai, l'Assemblée nationale mauritanienne a voté une loi accordant l'immunité aux membres de l'armée nationale et des forces de sécurité, responsables de violations massives des droits de l'homme commises entre 1989 et 1992, période pendant laquelle plus de 400 Noirs mauritaniens ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, des milliers détenus pendant de longues périodes sans inculpation ni jugement et des douzaines d'autres ont "disparu".**

**D'avril 1989 à la fin de 1990, des milliers de Noirs mauritaniens et de nombreux Sénégalais ont été expulsés de Mauritanie suite aux affrontements entre les communautés mauritanienne et sénégalaise. Les forces régulières mauritaniennes ont exécuté extrajudiciairement au moins 100 Noirs mauritaniens ; des milliers d'autres ont été détenus sans inculpation.**

**Après d'autres vagues d'arrestations fin 1990, les forces de sécurité mauritaniennes ont tué plus de 300 Noirs en détention - qui pouvaient être des prisonniers d'opinion.**

**Al s'est élevée contre la loi d'immunité, réclamant à nouveau une enquête indépendante et impartiale sur ces violations des droits de l'homme, afin de traduire en justice les responsables.**



**MALDIVES****Des prisonniers d'opinion maintenus en détention**

Près de 40 prisonniers politiques, dont des prisonniers d'opinion, ont été arrêtés depuis 1990 en République des Maldives. Certains ont été relâchés, mais d'autres restent détenus après des procès injustes.\*

Certains avaient été arrêtés en mars 1990 pour diffusion de tracts dénonçant l'existence de fraude électorale dans les élections parlementaires de novembre 1989. D'autres ont été arrêtés plus tard dans l'année dans le cadre de complots présumés d'attentats à la bombe, lors de la rencontre au sommet de l'Association de coopération régionale pour l'Asie du Sud-Est, à Malé, la capitale, et d'autres actes de violence. Sont notamment impliqués dans cette affaire plusieurs journalistes et écrivains qui avaient critiqué le gouvernement en période de libéralisation post-électorale.

Certains prisonniers ont subi de longues périodes d'incarcération sans jugement, d'autres ont été condamnés à l'emprisonnement ou à l'exil intérieur dans des îles éloignées à l'issue de procès inéquitables. Au moins 15 ont été inculpés aux termes de la Loi sur la prévention du terrorisme, votée en décembre 1990, et rétroactivement appliquée. Certains d'entre eux ont été maltraités, et auraient été maintenus au régime cellulaire durant plusieurs mois. Beaucoup ont dû porter des menottes à charnières jusqu'à six semaines.

Durant ses visites en 1991 et 1992, AI n'a pas eu l'autorisation d'observer un procès politique, ni de rendre visite aux prisonniers du centre de détention de Dhoonidhoo ou de la prison de Gamadhoo.

\* Voir AI Index : 29/01/93

**PAKISTAN****"Disparition"**

Le douanier Allah Rakhio a "disparu" sous garde militaire après son arrestation le 18 novembre 1991 à Hyderabad, province du Sind. L'armée a nié sa détention au début, puis a déclaré qu'il serait relâché au bout de quelques heures - annonçant ensuite sa libération le 20 novembre. Le tribunal (\*\*High Court\*\*) du Sind a pris note de cette déclaration, ordonnant toutefois une enquête pour localiser Allah Rakhio. On ignore si l'enquête a eu lieu, et la police a refusé d'enregistrer la plainte de la famille.

Al craint qu'Allah Rakhio n'ait été torturé ou victime d'une exécution extrajudiciaire. On signale fréquemment des détentions illégales par les forces militaires et paramilitaires au Pakistan - avec, dans de nombreux cas, des allégations de torture, parfois jusqu'à ce que mort s'ensuive. Mais les "disparitions" sont rarement signalées.

**L'Erythrée accède à l'indépendance**

L'Erythrée est devenue officiellement indépendante de l'Ethiopie le 24 mai, trentième anniversaire du début de son combat armé pour l'indépendance et, deux ans après la victoire du Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE) sur l'armée du président Mengistu Haïlé Mariam.

Après deux années de gouvernement provisoire, dans un référendum supervisé par les Nations Unies (ONU), la population s'est prononcée presque unanimement en faveur de l'indépendance. L'Erythrée est devenue le 183<sup>e</sup> Etat membre de l'ONU, et le 52<sup>e</sup> Etat membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

AI a écrit au président érythréen, Issayas Afewerki, demandant instamment au nouvel Etat indépendant de ratifier rapidement les instruments régionaux et internationaux des droits de l'homme. En décembre 1991, à Asmara, le président a déclaré aux représentants d'AI qu'après trois décennies de lutte contre les violations des droits de l'homme en Erythrée son gouvernement était acquis à la protection des droits humains fondamentaux.

AI poursuit également ses investigations au sujet de plus d'une douzaine d'opposants du FPLE, dont on a signalé l'arrestation ou la "disparition" au cours des deux dernières années. AI a demandé des éclaircissements aux autorités sur leur sort.

**KOWEÏT****Exécution d'un "collaborateur" à l'issue d'un procès inéquitable**

Depuis l'ouverture en avril 1992, devant la Cour de sûreté de l'Etat, des procès des personnes accusées de "collaboration" avec les forces irakiennes lors de l'occupation du Koweït, 24 sentences capitales ont été prononcées dont deux par contumace.

En décembre 1992, la Cour de Cassation a commué l'une d'elles en emprisonnement à vie, mais une autre a été maintenue, ratifiée par l'Emir et exécutée le 5 mai - la première exécution judiciaire connue au Koweït depuis 1989.

Parmi les condamnés à mort, sept Iraquiens et 10 Jordaniens d'origine palestinienne sont sous le coup de sentences prononcées les 6 et 19 juin. Le 8 juin, le ministre koweïtien des affaires étrangères a déclaré publiquement que toutes les condamnations ratifiées par l'Emir seraient exécutées. AI a lancé un appel pour demander la commutation de toutes les sentences de mort.

D'autre part, 11 Iraquiens et trois Koweïtiens ont comparu le 5 juin devant la Cour de sûreté de l'Etat : ils étaient inculpés de complot pour assassiner l'ancien président américain George Bush, lors de sa visite en avril au Koweït. Le ministère public a requis la peine de mort contre 12 des accusés. Au début du procès, deux d'entre eux ont reconnu les charges qui pesaient sur eux. L'un des sept défenseurs désignés par la cour est intervenu, demandant que ces aveux soient effacés du procès-verbal, aucun des accusés n'ayant pu consulter un avocat avant d'être jugé. Le procès continue.

AI s'inquiète du fait que 12 des accusés, s'ils sont déclarés coupables, risquent la peine de mort et l'exécution après un jugement inéquitable. AI considère que le droit des accusés à un procès équitable a pu être gravement compromis par les déclarations officielles koweïtiennes avant le procès, et par celles du Gouvernement des Etats-Unis suite au raid aérien du 26 juin sur Bagdad, portant ainsi atteinte au droit des accusés à la présomption d'innocence.

AI a demandé aux autorités koweïtiennes un nouveau procès pour les 14 accusés, avec toutes les garanties internationalement reconnues pour un procès équitable, excluant la peine de mort s'ils sont déclarés coupables.

**ALLEMAGNE****Escalade de la violence : agressions policières**

Avec la montée de la violence raciste en Allemagne, AI a constaté une augmentation marquée du nombre de voies de fait de policiers allemands contre des étrangers. Dans certains cas, les mauvais traitements signalés seraient dus à des motivations racistes. Un grand nombre de victimes sont des personnes qui ont fui leur pays pour échapper à la persécution politique et à la torture. Ces agressions contre des étrangers ont atteint leur maximum en mai, lorsque cinq Turques - trois fillettes et deux femmes - sont mortes brûlées vives dans leur maison, à Solingen, détruite par une bombe incendiaire.

En juillet de l'an dernier la police berlinoise a interpellé dans la rue un demandeur d'asile sri-lankais, P. Thiyagarajah, et l'a accusé du vol d'une bicyclette. Les agents n'ont tenu aucun compte de la preuve d'achat qu'il leur montrait, disant que seuls les étrangers commettaient des vols de ce type, et lui ont cassé le poignet en procédant à son arrestation.

Des policiers ont aussi été accusés de n'être pas intervenus dans certaines agressions commises par des Allemands contre des étrangers. Dans un cas récent la police a arrêté non l'agresseur, mais la victime : Habib J., un étudiant iranien, a été agressé en décembre dernier par un conducteur de bus berlinois. Quand la police est arrivée sur les lieux, elle a arrêté Habib J., qui affirme qu'un policier lui a donné plusieurs coups de poing au visage : il a essayé de déposer une plainte mais on lui a simplement remis un imprimé et on l'a jeté dehors. Une femme a été témoin des voies de fait contre Habib J., et a ultérieurement pris contact avec la victime.

AI porte ces cas, ainsi que d'autres, à l'attention des autorités allemandes. L'organisation rendra compte du résultat des enquêtes judiciaires au sujet de ces allégations lorsqu'elles seront achevées.

**SIERRA LEONE****Des centaines de prisonniers politiques détenus en secret**

En juin, AI a demandé que soient examinés d'urgence tous les dossiers de détenus politiques, et que cessent les abus commis dans le sud et l'est de la Sierra Leone, où des rebelles armés combattent les troupes gouvernementales.

Durant leur visite de mai en Sierra Leone, les représentants d'AI ont trouvé 264 détenus politiques maintenus virtuellement au secret sans inculpation ni jugement à la prison centrale de Pademba Road à Freetown.

Beaucoup de leurs familles ignoraient apparemment leur lieu de détention, et s'ils étaient encore en vie. Certains avaient été capturés en 1991 après une invasion rebelle lancée à partir du Libéria. Des centaines d'autres, pris en même temps, sont morts en 1991-1992, victimes de la torture, de la privation de nourriture ou du déni de soins médicaux.

D'autres, arrêtés après le coup d'Etat militaire d'avril 1992, étaient apparemment détenus parce qu'on les soupçonnait d'opposition au nouveau gouvernement, ou de participation à la rébellion, sans enquête en bonne et due forme sur leur cas. AI a demandé la relâche des prisonniers d'opinion, ainsi que la libération d'autres prisonniers s'ils n'étaient pas inculpés de délits précis.

Hors de Freetown, il y avait des preuves constantes de torture et d'exécutions extrajudiciaires dont étaient victimes les personnes capturées dans le cadre du conflit armé entre éléments rebelles et forces gouvernementales. Des rebelles pris sur le champ de bataille ont été sommairement mis à mort ; d'autres insurgés présumés ont été exécutés sans autre forme de procès, souvent décapités publiquement. AI a instamment demandé au gouvernement de veiller à ce que ses forces militaires aient des directives précises leur interdisant de tuer les prisonniers. AI condamne aussi la torture et les assassinats et attentats meurtriers commis par les forces rebelles depuis le début de la rébellion en 1991.

**INDE****Un étudiant torturé et laissé pour mort survit à ses blessures**

Masroof Sultan, un étudiant de 19 ans de Batamalo, au Jammu-et-Cachemire, a été cruellement torturé, blessé cinq fois par balles et laissé pour mort par la BSF (Force de sécurité des frontières), une des unités contre-révolutionnaire du gouvernement.

Les forces de sécurité indiennes ont souvent attribué la mort ou la "disparition" de personnes sous leur garde à des "tirs croisés" lors d'affrontements entre ces forces et l'opposition armée. Le témoignage de Masroof Sultan montre clairement que les comptes rendus officiels de ce type tendent tout simplement à occulter des atrocités systématiques.

Masroof Sultan affirme qu'il revenait avec son cousin d'une visite dans un village près de Srinagar, le matin du 8 avril, quand des hommes de la BSF sont montés dans leur autobus pour une fouille, ordonnant aux voyageurs de descendre et de s'aligner.

On l'a emmené avec trois autres jeunes gens dans un bâtiment ; là quatre hommes en uniforme de la BSF ont voulu le forcer à avouer qu'il était un militant séparatiste du Cachemire. Comme il refusait, ils l'ont dévêtu, lui ont attaché les mains et les pieds et, après l'avoir suspendu par les genoux à un poteau, l'ont frappé à coups de bâton, lui fracturant la jambe.

Au bout de trois heures, comme il refusait toujours d'"avouer", un officier supérieur a dit à ses tortionnaires de le conduire à Papa II, un centre d'interrogatoire proche de Srinagar, où l'on a signalé la torture de nombreux détenus. Après avoir été poussé dans un fourgon, il a entendu ses parents pleurer à l'extérieur. Il raconte : "Ils ont battu ma mère à coups de bâton. Les forces de sécurité m'ont dit que c'était la dernière fois que je la voyais et que j'allais mourir."

A Papa II, on lui aurait fixé au corps des anneaux de métal reliés à des fils électriques et infligé des décharges électriques jusqu'à ce qu'il saigne du nez et de la bouche : "Je ne ressentais plus rien, j'étais comme un cadavre."

Les soldats de la BSF l'ont placé dans une jeep, lui disant qu'ils allaient le tuer en représailles de la mort de quatre de leurs collègues tués la veille au soir à Batamalo. Ils l'ont emmené au bord d'une rivière voisine et adossé contre un arbre, et ont tiré sur lui, l'atteignant aux jambes. Au bout d'une dizaine de minutes, voyant qu'il vivait encore, un officier a ordonné à un soldat de lui tirer une balle en plein cœur.

Masroof Sultan a été blessé à la poitrine. Un dernier coup de feu aurait dû l'atteindre à la tête, mais c'est au cou qu'il a été touché. "J'ai feint d'être mort", dit-il, "ils m'ont donné des coups de pied et j'ai retenu ma respiration." Il pense que trois autres personnes ont été tuées à proximité mais leurs corps n'ont pas été retrouvés.

Il est resté sur la route plusieurs heures, perdant son sang et gémissant de douleur. Finalement la police du Cachemire l'a retrouvé près de Solina, après un appel de la BSF lui indiquant où se trouvaient les corps de plusieurs "militants" tués dans un échange de coups de feu.

A Srinagar, des médecins locaux et étrangers ont confirmé que Masroof Sultan avait au moins cinq blessures par balles et des lésions correspondant à des coups et des décharges électriques.

Les informations reçues indiquent une augmentation des décès en détention au Jammu-et-Cachemire : depuis le milieu de 1992, des centaines d'habitants du Cachemire ont été tués alors qu'ils étaient sous la garde de l'armée ou d'éléments paramilitaires. En avril le **\*\*Kashmir Times\*\*** a recensé 132 détenus tués au cours des 33 jours précédents.

Au début de l'année, un haut fonctionnaire du Jammu-et-Cachemire, interrogé sur ces décès en détention déclarait à un journaliste : "Oui, ils les tuent, peut-être parce que les prisons sont pleines - ou pour effrayer les gens."

**PÉROU****L'impunité estompe la baisse des "disparitions"**

En juillet 1990, lors de son accession à la présidence, Alberto Fujimori avait promis à la nation que son gouvernement poursuivrait une politique de "respect sans limites" des droits de l'homme. Mais dans les 30 premiers mois de ce gouvernement, AI a recensé 560 cas de "disparitions" non résolues - soit près de 20 par mois. En revanche, 10 nouvelles "disparitions" ont été signalées dans les six premiers mois de l'année. Pour les autorités la baisse dénote une évolution favorable par rapport au passé consternant du Pérou en matière de droits de l'homme.

Tout en accueillant cette baisse avec satisfaction, AI reste préoccupée du fait que les "disparitions" continuent, et ne considère pas - actuellement - une telle baisse comme définitive. Des réductions semblables sur une période, auparavant relevées par AI, ont été suivies d'augmentations sensibles. En outre, au moins 4 000 "disparitions" enregistrées par le ministère public depuis 1981 n'ont pas encore été éclaircies.

AI a plusieurs fois instamment demandé à l'administration du président Fujimori d'instituer des enquêtes approfondies sur toutes les "disparitions", d'en publier les conclusions et de poursuivre les coupables en justice. A ce jour, les autorités n'en ont rien fait. Et les forces armées péruviennes, responsables d'une grande majorité des cas de "disparitions", continuent à jouir d'une impunité à peu près absolue.

La déclaration gouvernementale de septembre 1991 - à savoir que "nous sommes fermement résolus... à ne pas avoir une seule disparition de plus", et celle du président Fujimori intimant "que les forces gouvernementales qui ne remplissent pas leurs obligations (en matière de droits de l'homme) seront... sévèrement punies" restent à concrétiser dans les faits.



## **BOSNIE-HERZEGOVINE**

### **De plus en plus de civils victimes d'une guerre sans merci**

Des milliers de civils du centre de la Bosnie-Herzégovine ont été victimes des combats intenses pour le contrôle de territoires et de voies d'approvisionnement, qui ont éclaté en avril entre les forces croates de Bosnie et les troupes gouvernementales bosniaques à prédominance musulmane, théoriquement alliées. Des raids de représailles ont aussi été lancés par des groupes armés que ces forces ne parviennent pas, semble-t-il, à contrôler. Dans l'est de la Bosnie-Herzégovine, les civils musulmans ont subi les tirs de mortier des forces serbes de Bosnie. Toutes les factions ont pris des civils en otage ou à des fins d'échange, dont certains ont été retenus des mois dans des camps de détention, comme le camp de Batkovic près de Bijeljina, contrôlés par les Serbes de Bosnie.

Le 16 avril, les forces croates de Bosnie du HVO (Conseil de défense croate) ont attaqué le village en majorité musulman d'Ahmici, près de Vitez. Les villageois ont pris la fuite et au moins 20 seraient tombés dans une embuscade et fusillés. Ceux qui sont restés ont été sommairement exécutés par les soldats du HVO qui ont incendié les maisons musulmanes à la torche. On a retrouvé 89 cadavres dans le village : la plupart étaient ceux de femmes, d'enfants et de vieillards.

Le même jour, des éléments irréguliers musulmans ont arrêté et tué environ 15 Croates non armés au village de Trusine, près de Konjic : deux femmes et deux jeunes enfants ont été blessés par des soldats musulmans qui, après avoir tué un des résidents, ont tiré des coups de feu à l'intérieur de leur maison. Les femmes et enfants du village ont été retenus jusqu'à deux jours et menacés pour obtenir la reddition de Croates qui défendaient des positions à proximité.

Le 24 avril des éléments musulmans irréguliers ont tué quatre civils croates qu'ils avaient appréhendés dans le village de Miletici, au nord-ouest de Zenica. Selon un responsable du Haut Commissariat pour les réfugiés, ces hommes avaient été torturés avant d'être tués.

A Zenica, un certain nombre de soldats du HVO emprisonnés par les forces régulières bosniaques ont déclaré à **\*\*Reuters\*\***, fin mai, qu'on les avait enfermés dans un école de musique locale et battus avec des matraques en caoutchouc, des piquets de bois et des câbles électriques.

Le 10 juin, les forces du HVO ont stoppé près de Novi Travnik un convoi d'aide humanitaire d'environ 450 camions, qui apportait des vivres à la ville de Tuzla, majoritairement musulmane. Elles ont attaqué le convoi et auraient abattu au moins sept conducteurs musulmans, en représailles semble-t-il de la capture de Travnik par les forces gouvernementales bosniaques.

Le lendemain, les forces du HVO ont de nouveau attaqué, tuant deux conducteurs musulmans, dont un à bout portant. Une trentaine d'autres chauffeurs musulmans auraient été capturés et ce convoi, destiné au ravitaillement de la ville assiégée de Tuzla, a été pillé.

## **TURQUIE**

### **La police tire pour tuer au cours d'opérations "coup-de-poing"**

Depuis 1991, la police a abattu plus de 50 personnes lors de perquisitions domiciliaires dans les principales villes de Turquie occidentale. La plupart de ces raids visaient des "lieux sûrs" présumés de l'organisation de guérilla urbaine **\*\*Devrimci Sol\*\*** (Gauche révolutionnaire) qui a tué 47 membres des forces de sécurité dans des opérations "coup-de-poing" en 1992.

Les raids de la police se sont caractérisés par un taux de mortalité élevé et un très petit nombre de personnes capturées, donnant lieu à des allégations d'exécutions extrajudiciaires.

Selon la police qui a tué en avril les étudiants Ugur Yasar Kiliç et Sengül Yildiran au cours d'une descente dans un appartement d'Istanbul, un pistolet a été découvert. Mais Ergül Uzundiz, qui a réussi à s'enfuir de l'appartement, affirme que les victimes n'étaient pas armées. Dans beaucoup de ces raids il n'y a aucune preuve d'un échange de coups de feu ; et dans d'autres occasions il se peut que des gens aient été abattus après s'être rendus.

Devant la répugnance des voisins et témoins à parler, la destruction d'éléments de preuve importants et la pratique qui consiste à interdire la présence des avocats sur le lieu du meurtre ou durant l'autopsie, il est bien malaisé de contester la version officielle de la police - déplorant la mort inévitable des victimes lors d'affrontements armés. Mais la crédibilité des assertions de la police, qui affirme tirer uniquement en légitime défense, a été encore bien davantage mise en question quand des policiers ont fait irruption, la nuit, dans l'appartement inoccupé de deux étudiants de l'Université technique du Moyen-Orient, à Ankara, et ont tiré huit coups de feu dans le canapé.

Plusieurs victimes étaient des étudiants qu'on aurait pu aisément interpeller dans la rue ou dans leur faculté. Les Principes de base relatifs au recours à la force et à l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois (ONU) disposent que des mesures non violentes doivent être prises en priorité ; que, normalement, les armes à feu ne peuvent être employées qu'après des sommations précises et en dernier ressort, pour protéger des vies. Dans nombre de cas, de solides éléments de preuve indiquent que les forces de sécurité ont enfreint ces principes ; et AI pense que la police turque pourrait opter pour l'élimination de ceux qu'elle suspecte de liens avec des factions armées illégales, au lieu de procéder à leur arrestation.

**CUBA****Libérations**

Trois prisonniers d'opinion ont été inopinément relâchés fin mai : María Elena Cruz Varela, poète et présidente d'un groupe d'opposition non officiel, a été inconditionnellement libérée après avoir purgé 18 mois d'une peine de deux ans pour association illégale et diffamation ; José Luis Pujol, membre fondateur de deux groupes dissidents et Marco Antonio Abad Flamand, cinéaste, ont été mis en liberté conditionnelle. Tous deux purgeaient des peines de deux ans, l'un pour "irrespect" et l'autre pour "irrespect et propagande ennemie".

## Légendes

### page 1

Les délégués d'Al rencontrent le président Ramiro de León Carpio, peu après son entrée en fonctions, le 6 juin.

### page 2

Liana et Ulyana Barsegyan

### page 3

Corps du petit Fares al-Kurdi, 18 mois, tué en mai par les forces israéliennes dans le camp de réfugiés de Jabaliya (Bande de Gaza).

### page 6

Amjad Ibrahim al-Shikhaiti, un Iraquien de 30 ans condamné à mort le 6 juin.

Femmes et enfants détenus en mai 1993 au quartier général de l'armée, à Daru, pour interrogatoire au sujet des activités rebelles dans le district de Kailahun (province de l'Est).

### page 7

Masroof Sultan à l'hôpital où il se remet de la violente attaque qui a failli lui coûter la vie.

### **Masroof Sultan**

Des soldats péruviens patrouillent à l'Université **\*\*\*La Quanteur\*\***, où plusieurs professeurs et étudiants ont "disparu" ces dernières années. Une base militaire y est installée depuis novembre 1991.

### page 8

Barrage routier en Bosnie-Herzégovine : des soldats croates de Bosnie frappent un musulman bosniaque qui conduisait un camion dans un convoi d'aide humanitaire qui se dirigeait vers la ville musulmane de Tuzla. Les Croates auraient tué au moins sept musulmans après avoir stoppé le convoi.